

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DS VALET

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

« **Client** » : désigne la personne physique ou morale qui achète un Service DS Valet.

« **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : désigne le présent document.

« **Contrat** » : désigne les présentes CGV et la confirmation du Client de sa souscription au Service.

« **Péages** » : désigne tous les frais applicables aux routes, ponts, ferrys, tunnels et aéroports, y compris les péages urbains, et les taxes ou contributions environnementales ou similaires.

« **Prestataire** » : désigne le membre du réseau agréé par la marque DS Automobiles, qui propose et vend le ou les Service(s).

« **Service(s)** » : désigne la fourniture par un Voiturier de services de voiturier ou de convoyage de Véhicules dans le cadre de DS Valet. Il s'agit des Services suivants, qui peuvent être rendus en tout ou partie par le Prestataire, et dont les conditions sont décrites dans les présentes CGV :

- « **DS Delivery Valet** »
- « **DS Service Valet** »

« **Site Internet** » : désigne le site Internet <http://www.dsautomobiles.fr/> sur lequel est présenté DS Valet, et les sites Internet de la marque DS Automobiles associés, concernés par DS Valet.

« **Véhicule** » : désigne le véhicule de marque DS pour lequel le Client souhaite bénéficier du Service et qui satisfait aux conditions en vigueur des CGV pour l'exécution du Service.

« **Voiturier** » : désigne la personne physique à laquelle le Prestataire confie l'exécution du Service. Cette personne peut être salariée du Prestataire ou prestataire externe sélectionné par le Prestataire, agissant sous la responsabilité de ce dernier. Elle devra être identifiée comme opérant pour la marque DS Automobiles. Cette identification devra être visible du Client.

ARTICLE 2 - CONTENU ET FORMATION DU CONTRAT

Les Conditions Générales de Vente définissent les conditions de vente des Services rendus par le Prestataire.

L'achat d'un Service implique une acceptation préalable et sans réserve par le Client du Contrat, composé notamment des Conditions Générales de Vente, seules applicables, à l'exclusion de toute autre.

En signant le formulaire de souscription à un Service dans les locaux du Prestataire ou sans réponse contraire au mail de confirmation qu'il aura reçu, le Client confirme son acceptation sans réserve des termes du Contrat.

Les CGV sont jointes au formulaire de souscription, ou peuvent être imprimées ou téléchargées par le Client à partir de l'email reçu, sur son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, ou à partir du Site Internet.

Il appartient au Client de se connecter à ses frais et sous sa seule responsabilité au réseau Internet pour pouvoir accéder au Site Internet et à ses emails. Le Client est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique et de son accès Internet.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES

3.1 Assurances

Le Prestataire souscrit une assurance couvrant sa Responsabilité Civile, ainsi que les dommages matériels ou corporels aux tiers et les dommages matériels ou le vol subis par les Véhicules dont il a la responsabilité dans le cadre des Services. L'attestation de police d'assurance applicable est disponible sur demande en contactant le Prestataire.

3.2 Respect du Code de la route

Le montant de toute contravention au Code de la route imputable au Voiturier ou au Prestataire dans le cadre de l'exécution des Services sera remboursé par le Prestataire au Client à condition d'en être informé dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de remise du Véhicule au Client. En cas de perte de point imputable à un Voiturier ou au Prestataire, ce dernier déclarera l'identité du Voiturier concerné aux services administratifs compétents.

3.3 Prix et modalités de paiement

Le prix des Services est exprimé en euros toutes taxes comprises, selon les taux de taxe sur la valeur ajoutée et des taxes en vigueur en France au jour de la souscription.

Le prix est annoncé au Client lors de la souscription du Service et est indiqué soit dans le formulaire de souscription, soit dans l'email de confirmation envoyé au Client.

Le Client s'engage à régler la facture au comptant. Aucun escompte ou délai de paiement n'est accordé.

Le prix des Péages pourra être facturé au Client en complément du prix du Service.

Le paiement s'effectue par carte bancaire (CB, Visa ou MasterCard) au moyen d'un accès sécurisé proposé par le Voiturier ou le Prestataire, ou par chèque bancaire au nom du Client, dûment rempli, daté, signé et tiré sur un compte suffisamment approvisionné, ouvert dans un établissement bancaire français notoire.

Conformément à l'arrêté du 3 octobre 1983, modifié, toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au Client s'il la demande.

Pour toute commande de Service par un Client professionnel, et en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement du prix par le Client, le Prestataire pourra lui appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de quarante euros (40 €) pourra être appliquée au Client professionnel.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES SERVICES

4.1. DS Delivery Valet

Le Client est invité à vérifier que le Prestataire propose DS Delivery Valet. Si c'est bien le cas, les conditions décrites ci-dessous seront applicables et viennent compléter les conditions générales de ventes annexées au bon de commande dudit Véhicule, signé par le Client.

4.1.1. Description et conditions d'accès et d'éligibilité à DS Delivery Valet

DS Delivery Valet est un service de Voiturier pour acheminer un Véhicule, à une adresse définie par le Client, dans le cadre de l'achat d'un Véhicule neuf ou d'un Véhicule d'occasion, comprenant :

- La livraison par un Voiturier (avec roulage du Véhicule) ou le convoyage du Véhicule
- La mise en main du Véhicule
- Le cas échéant, la reprise de l'ancien véhicule du Client, étant précisé que DS Delivery Valet ne peut pas être souscrit uniquement pour la reprise de l'ancien véhicule. L'adresse de reprise de ce véhicule doit être la même que celle de livraison du Véhicule acheté au Prestataire.

L'adresse de livraison indiquée par le Client doit être comprise dans le périmètre géographique éligible, défini par chaque Prestataire. Lors de la demande du Client, le Prestataire indiquera au Client si cette adresse est éligible ou non à DS Delivery Valet. Il est précisé que cette adresse doit être une adresse du Client, à l'exclusion de tous locaux d'un autre professionnel du secteur automobile (vente ou réparation au sens large).

DS Delivery Valet est accessible exclusivement aux Clients et aux Véhicules remplissant les conditions suivantes :

- Le Client doit acheter un Véhicule de marque DS (neuf ou d'occasion) au Prestataire
- Le Véhicule doit être de moins de 3,5 tonnes, immatriculé en France et ne traînant aucun attelage.
- En cas de reprise d'un véhicule, le Client s'engage à ce que le véhicule repris par le Prestataire, soit :
 - Conforme aux réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne son immatriculation et les équipements de sécurité obligatoires à bord du véhicule,
 - Conforme à la fiche d'estimation DS établie conjointement entre le Client et le Prestataire, lors de l'achat du Véhicule. Le Voiturier se réserve le droit de refuser de prendre en charge ce véhicule s'il juge l'état ou le contenu de celui-ci non conforme,
 - Disponible à l'enlèvement lors du rendez-vous prévu pour la livraison du Véhicule.

4.1.2. Carburant

Le prix du Service est un prix forfaitaire plein de carburant inclus.

Toutefois, le Client a la possibilité de refuser le plein complet du réservoir du carburant et de ne régler que le carburant nécessaire à la livraison du Véhicule à l'adresse indiquée par le Client (dans ce cas, le prix du Service est adapté).

En cas de reprise d'un véhicule, le véhicule repris devra comporter suffisamment de carburant pour permettre son acheminement dans les locaux du Prestataire.

4.1.3. Processus de souscription à DS Delivery Valet

Les différentes étapes de la souscription à DS Delivery Valet sont les suivantes :

Lors de la commande du Véhicule au Prestataire ou au moins une (1) semaine avant la date de livraison prévue sur le bon de commande du Véhicule, le Client confirme ou non au Prestataire qu'il souhaite bénéficier de DS Delivery Valet.

Afin de vérifier que sa demande répond aux conditions d'éligibilité de DS Delivery Valet, le Prestataire demande au Client les informations suivantes : nom, prénom, coordonnées téléphoniques et email, adresse du Client, adresse précise de livraison du Véhicule, si différente (code postal, ville, numéro et nom de la voie).

Le Prestataire demande au Client s'il souhaite le plein de carburant ou seulement le carburant nécessaire au Service. Le Prestataire indique alors au Client le prix du Service correspondant, et l'ensemble des modalités relatives aux prestations demandées par le Client, notamment :

- Le type de Service souhaité par le Client : livraison du Véhicule par roulage avec Voiturier ou livraison par convoyage.

Si la livraison du Véhicule se fait par roulage : le Client est informé et accepte que le compteur du Véhicule affiche un kilométrage intégrant la distance comprise entre les locaux du Prestataire et l'adresse indiquée par le Client (ainsi que, si le Client est absent le jour de la livraison, le kilométrage retour). Le Client est informé que le compteur kilométrique affichera toujours une valeur supérieure à celle de cette distance, compte tenu des roulages nécessaires aux essais effectués avec le Véhicule lors de sa production. Pour déterminer le prix du Service, le Client et le Prestataire s'accorderont conjointement sur la distance à parcourir jusqu'à l'adresse indiquée par le Client.

- Le Client devra prévoir, pour la mise en main du Véhicule, un endroit répondant aux conditions suivantes, pour permettre une mise en main réussie :
 - o Suffisamment éclairé,
 - o Suffisamment large pour permettre l'ouverture des portes et du hayon sans encombre,
 - o A l'abri des conditions extérieures (pluie, neige, vent, froid...),
 - o Permettant la signature et la remise de tous les documents administratifs.
- Le Client est informé que, malgré tout le soin apporté au Véhicule durant sa préparation, et son roulage ou son convoyage, le Véhicule risque d'être sali pendant le trajet. En cas d'intempéries, le Client est informé que le Prestataire se réserve le droit de reporter le rendez-vous.

Si la souscription à DS Delivery Valet a lieu dans les locaux du Prestataire, celui-ci fait signer au Client le formulaire de souscription à DS Delivery Valet.

Si la souscription à DS Delivery Valet a lieu par téléphone ou par email, le Client recevra un email de confirmation par le Prestataire récapitulant les détails de sa souscription.

Le formulaire de souscription ou l'email de confirmation contiennent les coordonnées du Prestataire.

Le prix total du Service doit être intégralement payé soit à la date de souscription dudit Service, soit lors de la livraison du Véhicule.

4.1.4. Conditions applicables en cas de modification, annulation ou retard

En cas de modification, retard ou d'annulation d'une souscription à DS Delivery Valet, le Client doit s'adresser à son Prestataire.

Les conditions de modification ou d'annulation de la souscription du Service DS Delivery Valet sont les suivantes :

- Le Client peut modifier le Service une fois confirmée par le Prestataire, uniquement auprès de ce dernier, et ce jusqu'à 48 heures avant la livraison du Véhicule ;
- Le Client peut annuler le Service en s'adressant uniquement au Prestataire ; si cette annulation intervient jusqu'à 48 heures avant la livraison du Véhicule, le Prestataire remboursera au Client le montant de la Prestation déjà acquitté par ce dernier. Pour toute annulation intervenant dans le délai de 48 heures avant la livraison du Véhicule, le Client percevra un remboursement à hauteur de 50 % du prix du Service ;
- Si le Client n'est pas présent lors de la livraison du Véhicule et que le Client n'en a pas informé par écrit ou par téléphone au préalable le Prestataire, aucun remboursement du prix du Service ne sera réalisé ;
- Si le Client annule la livraison du Véhicule faisant l'objet d'une reprise d'un véhicule d'occasion, la restitution de ce dernier devra être effectuée par le Client, à une date à convenir avec le Prestataire, dans les locaux de ce dernier.

➤ Livraison du Véhicule :

- La livraison du Véhicule est garantie au plus tard trente (30) minutes suivant l'heure de rendez-vous. Passé ce délai, si le Véhicule est livré, ou non DS remboursera les frais de livraison. Si la livraison du Véhicule a lieu plus d'une heure après l'heure de rendez-vous convenue, du fait du Prestataire (ou du Voiturier), le Prestataire remboursera le prix du Service qui aura déjà été acquitté, que le Véhicule soit remis au Client le jour même ou à une autre date convenue avec le Client.
- A l'heure du rendez-vous fixé pour la livraison du Véhicule, le Voiturier contactera le Client par téléphone (au numéro indiqué par ce dernier) pour l'informer de son arrivée à l'adresse indiquée lors de la souscription.
- Si la mise à disposition du Véhicule au Client ne peut intervenir du fait du Client, quel qu'en soit le motif (Client absent, retard de plus de 30 minutes du Client, ...), le Véhicule rejoindra les locaux du Prestataire et le Client accepte le kilométrage réalisé au retour avec le Véhicule.
- Le Service sera réalisé par le Voiturier qui assure la prestation de livraison et de mise en main et le cas échéant la reprise de l'ancien véhicule du Client.

➤ Reprise de l'ancien véhicule :

- Cette reprise est subordonnée à la livraison du Véhicule
- Le Voiturier réalise une contre-expertise dudit véhicule à partir de la fiche d'estimation DS, complétée et signée lors de l'achat du Véhicule. Elle sera certifiée à son retour par le PDV.

4.2. DS Service Valet

Le Client est invité à vérifier que le Prestataire propose DS Service Valet. Si c'est bien le cas, les conditions décrites ci-dessous seront applicables et viennent compléter les conditions générales de réparation annexées à la commande de travaux signée par le Client.

4.2.1. Description et conditions d'accès et d'éligibilité à DS Service Valet

DS Service Valet est un service de voiturier dans le cadre d'opérations de révision et/ou de maintenance, comprenant :

- La conduite du Véhicule d'une adresse indiquée par le Client aux locaux du Prestataire (Prise en charge ou « Pick-up »)
- Et/ou la conduite du Véhicule des locaux du Prestataire à une adresse indiquée par le Client (Restitution ou « Delivery ».)

L'adresse indiquée par le Client doit être comprise dans le périmètre géographique éligible défini par chaque Prestataire. Lors de la demande du Client, le Prestataire indiquera au Client si cette adresse est éligible ou non à DS Service Valet.

DS Service Valet est accessible exclusivement aux Clients et aux Véhicules remplissant les conditions suivantes :

- Le Client doit présenter la carte grise du Véhicule au Voiturier.
- Le Véhicule doit être roulant et pouvoir être conduit normalement par le Voiturier jusqu'aux locaux du Prestataire.
- Un état des lieux du Véhicule sera effectué à la prise en charge du Véhicule, sur la commande de travaux, ainsi qu'un relevé du kilométrage.
- DS Service Valet est exclusivement réservé aux Véhicules de moins de 3,5 tonnes, immatriculés en France et ne traînant aucun attelage.
- Le Client s'engage à ce que tout Véhicule confié à un Voiturier soit conforme aux réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne son immatriculation et les équipements de sécurité obligatoires à bord du Véhicule.

Le Prestataire et le Voiturier se dégagent de toute responsabilité pour tout bien et objet personnel laissé à l'intérieur du Véhicule, lors de sa prise en charge par le Voiturier.

Le Voiturier se réserve le droit de refuser de prendre en charge un Véhicule s'il juge l'état ou le contenu de celui-ci non conforme.

4.2.2. Carburant

Toutes dépenses de carburant nécessaire pour l'exécution de DS Service Valet, et résultant d'un niveau insuffisant de carburant dans le Véhicule lors de sa prise en charge par le Voiturier, sera à la charge du Client. Le Voiturier est autorisé à compléter le niveau de carburant dans toute station-service (en visant la station de service la plus proche dans le cadre de l'exécution du Service) et choisira le carburant requis pour le moteur du Véhicule.

Des frais additionnels seront facturés au Client pour ce service supplémentaire de ravitaillement en carburant nécessaire à la réalisation du Service. Pour connaître le montant de ces frais, le Client est invité à se rapprocher du Prestataire.

4.2.3. Processus de souscription à DS Service Valet

Les différentes étapes de la souscription à DS Service Valet sont les suivantes :

Le Client, qui souhaite bénéficier de DS Service Valet, contacte le Prestataire par email ou par téléphone, ou se rend chez le Prestataire.

Afin de vérifier que sa demande répond aux conditions d'éligibilité à DS Service Valet, le Prestataire demande au Client notamment les informations suivantes : prénom, nom, numéro de téléphone portable (ou fixe à défaut) et email, adresse de prise en charge et/ou de restitution, modèle du Véhicule, numéro d'immatriculation, numéro VIN. Le Prestataire demande au Client s'il souhaite bénéficier d'un véhicule de remplacement. Si tel est le cas, le Prestataire vérifie la disponibilité du véhicule de remplacement pour la durée de l'intervention et indique au Client s'il peut en disposer ou non. Dans ce cas, le Client signera un contrat de prêt de véhicule de remplacement.

Le Prestataire indique le prix et l'ensemble des modalités relatives aux prestations demandées par le Client.

Si la souscription à DS Service Valet a lieu dans les locaux du Prestataire, celui-ci fait signer au Client le formulaire de souscription.

Si la souscription à DS Service Valet a lieu par téléphone ou par email, le Client recevra un email de confirmation par le Prestataire récapitulant les détails de sa souscription.

Le formulaire de souscription ou l'email de confirmation contiennent les coordonnées du Prestataire.

Sans réponse contraire de la part du Client par email ou par téléphone au Prestataire, la souscription vaudra acceptation. En cas d'annulation, le Client devra contacter le Prestataire par email ou par téléphone, ou se présenter directement dans ses locaux.

Le prix total du Service doit être payé intégralement à la date de paiement de la prestation de maintenance et/ou réparation.

4.2.4. Conditions applicables en cas d'annulation ou de retard

L'annulation de la souscription au Service peut être effectuée par le Client sans frais jusqu'à 2 heures avant l'heure prévue pour le rendez-vous entre le Client et le Voiturier.

Des frais pourront être facturés au Client par le Prestataire dans les cas suivants :

- Déplacement à vide du Voiturier car le Client n'est pas au point de rendez-vous fixé dans un délai de 20 minutes suivant l'heure convenue : en cas de retard de plus de 20 minutes du fait du Client, le Voiturier patientera 20 minutes avant de repartir. Dans ce cas, le Véhicule du Client sera acheminé dans les locaux du Prestataire et le Client en sera informé.
- Déplacement à vide du Voiturier car le Voiturier estime que le Véhicule n'est pas en état de rouler.
- Modification de l'horaire de rendez-vous ou annulation du Service par le Client moins de 2h avant l'horaire de rendez-vous prévue.

Pour connaître le montant de ces frais et les modalités d'annulation, le Client est invité à se rapprocher du Prestataire. Ces frais seront indiqués dans le formulaire de souscription ou dans l'email de confirmation.

En cas de retard du Prestataire ou du Voiturier à l'heure de rendez-vous, le Client en sera informé. Si le Client n'est plus disponible au-delà de 20 minutes, il pourra convenir d'un autre rendez-vous auprès du Prestataire et s'informer des modalités.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

Si le Véhicule subissait un incident, accident, ou toute autre dégradation pendant le convoyage ou le roulage par le Voiturier, le Client en sera informé par le Prestataire.

5.1. Exclusions de responsabilité

Atteintes au Véhicule ou impliquant le Véhicule : le Prestataire et le Voiturier ne pourront en aucun cas être tenus responsables dans les cas suivants : pour tout sinistre sur le Véhicule et/ou accident impliquant le Véhicule non imputable au Voiturier ou au Prestataire ; pour tous vols ou dégradations sur des effets personnels laissés dans le Véhicule confié au Voiturier.

Indisponibilité ou retard : le Prestataire et le Voiturier ne pourront en aucun cas être tenus responsables dans les cas suivants : en cas de retard dans la prise en charge ou la livraison du Véhicule dû à des perturbations de la circulation, notamment en cas d'embouteillages, travaux, accident de la circulation, intempéries, manifestation sur la voie publique, etc., et également en cas de délai de maintenance ou réparation du Véhicule plus long que prévu, ou de retard de production non imputable au Prestataire ou au Voiturier. Dans ce cas, le Client sera tenu informé.

5.2. Limitations de responsabilité

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire pourrait être retenue, le Client reconnaît et accepte que le Prestataire et le Voiturier ne pourront en aucun cas se voir demander la réparation de dommages indirects (notamment pertes de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de commande ou de clientèle, perte d'une chance, etc.) subis par le Client et/ou les passagers/utilisateurs du Véhicule, quelles qu'en soient la nature et la cause. La responsabilité du Prestataire pour des dommages directs causés par lui-même ou les Voituriers sera dans tous les cas limitée aux plafonds d'indemnisation fixés par son assurance Responsabilité Civile (telle que décrite dans les CGV), sans que le Client puisse réclamer quelque autre réparation de ce chef.

5.3. Force majeure

Puis généralement, la responsabilité du Prestataire et du Voiturier ne saurait être engagée pour tout manquement dans l'exécution de leurs obligations tenant à un cas de force majeure, ou à un cas fortuit indépendant de leur volonté, ou au fait du Client, ou à toutes raisons extérieures au Prestataire ou au Voiturier. Aucun recours ne pourra être engagé contre eux.

ARTICLE 6 - ABSENCE DE DROIT A RETRACTATION

En application des dispositions du Code de la Consommation, il n'y a pas de droit à rétractation.

ARTICLE 7 - SUIVI DE COMMANDE – QUESTIONS – RECLAMATIONS

Pour toute question ou réclamation relative à l'achat d'un Service, le Client doit s'adresser au Prestataire, dont les coordonnées sont indiquées dans l'email envoyé par le Prestataire ou sur le formulaire de souscription.

ARTICLE 8 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que les informations collectées par le Prestataire sont nécessaires à ce dernier, et toute société qui offrirait un service pour le compte du Prestataire et/ou toute société appartenant au même Groupe que le Prestataire, pour le traitement de la souscription au Service et son exécution, et pourront être utilisées par le Prestataire et/ou toute société appartenant au même Groupe que le Prestataire, à des fins d'envoi d'offres commerciales, d'enquête et d'analyse.

Dans le cadre de son activité, le Prestataire peut avoir besoin de transmettre les données du Client dans d'autres pays, pour l'une des finalités pour lesquelles les données ont été initialement collectées ou pour les objectifs auxquels le Client a consenti par la suite. Lorsque les données du Client sont transférées dans un pays tiers, le Prestataire prend toutes les mesures nécessaires pour éviter au Client tout préjudice. Les données sont transférées uniquement vers des pays où un niveau adéquat de protection des données est garanti. Les données peuvent être transférées vers des pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant ainsi que d'un droit d'opposition au traitement desdites informations. Le Client peut donc exercer ces droits en s'adressant à son Prestataire, aux coordonnées indiquées dans l'email reçu de ce dernier.

ARTICLE 9 - VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DES PRIX

Les Conditions Générales de Vente, les Services et les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis par le Prestataire. Les modifications entrent en vigueur dès leur mise à jour ou leur modification sur le Site.

Toute commande d'un Service est régie par les Conditions Générales de Vente et les prix diffusés dans l'email de confirmation de la commande envoyé au Client.

ARTICLE 10 - RESEAU INTERNET

Le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative, de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ; de tout dysfonctionnement du réseau Internet ou technique empêchant l'accès au Site et/ou le bon déroulement/fonctionnement de la commande du Client ; d'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; des problèmes d'acheminement ; du fonctionnement de tout logiciel ; de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité du Client de commander le Service et/ou d'en bénéficier. En cas de dysfonctionnement technique, le Prestataire se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la commande du Client, intervenue au cours dudit dysfonctionnement. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

En cas de litige relatif aux Conditions Générales de Vente et au Site, seuls les tribunaux de Paris seront compétents, sauf disposition légale impérative contraire. Ils statueront exclusivement en droit interne français à l'exclusion des règles en matière de conflits de loi et sans préjudice des dispositions légales du pays de résidence du Client auxquelles il ne peut être dérogé.

Si le Client est un consommateur, il pourra engager une procédure devant la juridiction de son choix ou recourir à une médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des conflits.

Le Contrat est proposé en langue française. Dans le cas où les Conditions Générales de Vente seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seule la version française fera foi.

Si une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales de Vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

Version des CGV du 08.01.2019